—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire. ABONNEMENT: Canada $2.00 Etranger $2.50 Rédigé en collaboration.

Un Senateur au Madawaska

POURQUOI PAS?

Plusieurs de nos compatriotes du comté de Madawaska se sont réjouis en apprenant que le docteur A.-M. Sormany d'Edmundston est au nombre des candidats à la position de sénateur pour succéder à feu le sénateur Pascal Poirier.

Les commentaires que nous avons entendus au sujet de cette candidature exprime bien la satisfaction qu'un grand nombre de citoyens du comté de Madawaska ressentiraient en voyant le gouvernement donner à la population acadienne, dans cette partie de la province, un représentant à la Chambre Haute.

Et d'ailleurs, pourquoi notre comté n'aurait-il pas un sénateur? La permanence de la position donne à ce poste un caractère d'importance. Il convient que tous les groupes de langue française, de notre province, aient leur représentant. Nous avons déjà le sénateur Bourque pour les comtés de Kent et Westmorland; le sénateur Turgeon représente bien les Acadiens des comtés de Gloucester et Northumberland. Ne serait-il pas juste que les Acadiens des comtés de Madawaska, Restigouche et Victoria aient, eux aussi, leur représentant au Sénat.

Pour ajouter plus de force à notre argument nous pourrions fouiller les statistiques et démontrer que bien près d'un tiers de la population française du Nouveau-Brunswick habite les comtés de Madawaska, Restigouche et Victoria.

On ne nous taxera pas d'exagération en disant que, dans le passé, on a accordé beaucoup d'importance à la position géographique de Moncto net des alentours, que l'on considère avec une certaine justesse, le centre de l'Acadie. Aussi la force centripète a-t-elle toujours prévalu lorsqu'il s'est agi d'accorder des postes importants dans le domaine politique. Ce n'est que par accident que quelques positions, comme des bolides, sont allées aux extrémités.

Nous avons beaucoup d'admiration pour les candidats actuellement en lisse. Tous sont des citoyens méritants, les uns au point de vue politique. d'autres au point de vue national. Il semble admis par les chefs du gouvernement fédéral que la succession de feu Pascal Poirier ira à un Acadien. Notre plus grand désir, et c'est légitime pour nous, c'est de voir le prochain sénateur dans la partie nord-ouest de la province, dans cette partie de l'Acadie où la plus grande proportion est de langue française.

La nomination du Dr Sormany au Sénat canadien ne serait pas une nomination politique. Ce serait une nomination nationale et, pour cette raison, elle recevrait l'approbation générale. En honorant notre concitoyen, le gouvernement honererait notre société nationale, la Société L'Assomption dont le Dr. Sormany est président général depuis plusieurs années; il honorerait également l'un des chefs les plus brillants et les plus actifs que le peuple acadien ait eu.

Cependant l'avenir seul nous fera connaître le point de vue auquel se placent nos gouvernants lorsqu'il s'agit de faire des nominations importantes,

Gaspard BOUCHER.

Feu l'abbé Dumont

Bienfaiteur de l'Education

De pieuses et discrètes manifestations ont marqué la mort de M. l'abbé I.-N. Dumont, ancien curé de St-François de Madawaska et retiré depuis quelques années à l'Hôtel-Dieu de St-Basile. Cette discrétion s'accorde bien avec l'extrême modestie qui marqua toute la vie de ce vénérable prêtre. Elle correspond moins à l'importance de son ministère et de ses oeuvres.

La carrière sacerdotale de ce prêtre que l'on conduisit à sa dernière demeure samedi dernier. est trop vaste et ses oeuvres de toutes sortes sont trop nombreuses pour que nous puissions les analyser dans un simple article. Et d'ailleurs, la lecture de l'oraison funèbre prononcé par M. l'abbé Ernest Lang, curé de St-François, et dont nous publions le texte dans une autre partie de ce journal, fournira à nos lecteurs l'occasion de bien comprendre ce que fut la vie si méritante du bon Père Dumont.

Qu'il nous suffise de redire ici tout le bien que le Père Dumont a accompli dans notre comté, en particulier pour la jeunesse étudiante. Nombreux sont les jeunes qui connurent les bienfaits de l'éducation grâce à ses générosités. Nous nous rappelons encore la joie que causait sa visite au collège Ste-Anne de la Pocatière, alors que tous les "Caiens" se réunissaient autour du Père Dumont pour apprendre les nouvelles du Madawaska, tout en grillant, par un privilège spécial, quelques cigarettes. Il aimait la jeunesse et les jeunes l'aimaient. A lui s'appliuue bien ce vers et de l'Ecclésiaste: "Considérez que je n'ai pas travaillé pour moi seul,

L'ancien curé de St-François fut un saint prêtre, maient. A lui s'applique bien ce verset de l'Ecclésiaste d'une remarquable piété, d'une ferveur admirable, d'un ascétisme profond. Ceux qui écriront l'histoire ecclésiastique de notre comté sauront rendre hommage à celui qui fut un missionaire zélé, un fondateur de paroisse, un curé exemplaire. Le monument au Christ-Roi qui s'élève sur le parterre de l'Hôtel-Dieu de St-Basile, générosité du Père Dumont, rappellera aux générations futures le souvenir de ce bon prêtre dont la seule ambition était le bien spirituel de ses ouailles et le développement intellectuel de la jeunesse.

Prions pour le repos de l'âme de ce "faiseur de prêtres", lui qui a tant prié pour tous pendant les dernières années de sa vie d'invalide. Puisse-t-il goûter aujourd'hui la joie du Seigneur et continuer à la population du comté de Madawaska qu'il a beaucoup aimée. sa puissante protection et l'appui de ses prières.

Gaspard BOUCHER

G. N. TRICOCHE

VARIETES

QUI INVENTA LES CARACTERES MOBILES EN IMPRIMERIE?

La réponse que la majorité des gens font à cette question est: c'est Gutenberg. Ceci, en fait, est une légende, à classer dans les erreurs populaires. A notre époque où l'on semble se donner à une tâche de remettre les questions historiques au point, il a été prouvé que celui qu'on denomma "Le Grand Sorcier de Mayence" c'est borné — ce qui est déjà bien méritoire! — à combiner d'une façon pratique et esthétique les divers procédés d'imprimerie alors connus. Il en a tiré un rendement et une efficacité qui font qu'un expert, M P. Gusman, dans "Toute l'Edition", a pu dire en toute vérité que Gutenberg a fait un Art de l'Imprimerie rudimentaire de son temps. Mais le "mobile", comme on l'appelle, était antérieur à cet artiste. Il semble que c'est la Corée en Extrême Orient, qui a donné le premier exemple connu des types mobiles gravés en relief et fondus. Un ouvrage dû au bronze Paik Sun, et portant le titre original de *Traité Edifiant des Patriarches Rassemblés* est, au dire des exp[illegible] le premier livre imprimé d[illegible] façon, en 1377. Du reste, [illegible] range pays de Corée parait avoir attaché une extrême importance à ce genre d'imprimerie, car, de 1403 à 1544, on ne relève pas moins de onze décrets relatifs à la fonte des caractères mobiles. Cette invention a-t-elle vu le jour également en Occident, ou y a-t-elle été apportée par des voyageurs? La deuxième hypothèse semble la plus plausible, car c'est en Hollande qu'on vit apparaitre pour la première fois en Europe le "mobile". or, la Hollande était alors une contrée de commerçants et de navigateurs entreprenants; ces derniers ont fort bien pu introduire dans leur patrie les procédés d'imprimerie qu'ils avaient vu employer soit en Corée, soit encore au Turkestan chinois où. vers 1400, on se servait de mots entiers gravés dans le bois, d'un seul bloc.

George Nestler Tricoche

L'avenir appartient a celui qui forme la jeunesse

La grande importance de l'école. — Il est injuste de subventionner deux écoles. — Raisons à l'appui de nos revendications. — L'opinion d'anciens hommes d'Etat. — Les droits du français au N.-B. — L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. — Paroles de Sir John MacDonald. — Il faut à tout prix nous emparer de nos écoles.

PAR L'AVOCAT BENOIT MICHAUD B.A., L.L.B. DE CAMPBELLTON, N.-B.

Suite de la semaine dernière

En 1810 le juge en chef Jonathan Sewell écrivait en ces termes: "La religion catholique a été établie au Canada et comme il n'a pas été jugé à propos, soit par un acte du parlement ou autrement, de tenter l'introduction générale de la langue anglaise, il s'ensuit que la langue française prédomine universellement même dans les cours de justice et de Législature; les Canadiens, par conséquent, sont aussi, sous ces rapports ce qu'ils étaient précisément à l'époque de la conquête." En écrivant ces lignes plusieurs années après la cession du Canada, après l'acte de 1774 et celui de 1791, Sewell n'admettait-il pas que seul un acte d'autorité public du conquérant pouvait enlever aux Canadiens le droit de parler leur langue française?

Les légistes consultés à ce sujet avaient reconnus ces principes. Voici ce qu'écrivait le solliciteur général William Grey en 1766: "Il n'y a pas de machine, de droit coutumier plus certaine que celle qui déclare, qu'un peuple conquis conserve ses anciennes coutumes jusqu'à ce que le conquérant introduise de nouvelles lois."

Le conquérant anglais, en ne proscrivant pas l'usage du français, le permettait. D'après l'opinion d'un autre solliciteur général Wedderburn on ne *devait* pas proscrire l'usage de la langue française. Bon nombre de nos compatriotes de langue anglaise liront avec profit ces paroles de Wedderburn, qui expose si bien les droits du conquérant. "Est-ce à dire qu'en vertu du droit de conquête, le conquérant peut imposer les lois qu'il lui plaira? cette proposition a été maintenue par quelques avocats qui n'ont pas fait de distinction entre la force et le droit. Le conquérant a certainement le pouvoir de disposer à son gré de ceux qu'il a subjugués et lorsque la victoire entraînait la captivité des vaincus, cette proposition pouvait alors être vraie; mais sous l'influence de la civilisation la guerre a eu pour objet la domination et lorsque des sujets et non des esclaves sont devenus le fruit de la victoire, la conquête n'a plus signifié d'autre droit que celui de réglementer le gouvernement politique et civil du pays conquis en abandonnant aux habitants la jouissance de leurs propriétés et de tous les *privilèges* qui ne sont pas incompatibles avec la sécurité de la conquête."

En l'absence de législation proscrivant le français, et conformément aux droits des vaincus tel qu'interprétés par les légistes anglais les plus éclairés de l'époque, le gouvernement anglais reconnaissait au français droit de cité au Canada. Au Nouveau-Brunswick point de reconnaissance aussi explicite il est vrai, mais les raisons invoquées plus haut ont également leur valeur. D'ailleurs le gouvernement de cette province n'a-t-il pas reconnu d'une manière au moins tacite les droits du français chez nous? La plus ancienne pièce de législation scolaire remonte à 1802. Elle accorde la somme annuelle de 470 livres pour être répartie entre les différentes paroisses. Les lois scolaires de 1805, 1816, 1847, augmentèrent ces octrois, tout en prévoyant à l'établissement d'écoles dans les différentes régions de la Province, et en particulier l'école normale à Fredericton. "Or les dispositions de ces lois permettraient aux Acadiens de puiser, eux aussi, au trésor provincial pour l'entretien de leurs écoles. Les livres de lectureh dans ces écoles avaient trait d'ordinaire à la religion catholique; on enseignait le français et l'anglais, mais il va de soi que le français garda jusqu'à 1871 la première place. (L'Enseignement du Français en Acadie, R P. Omer Legresley pp. 116)

Ainsi en 1867 nous avions ici même au N.B. une situation de fait, un "statu quo" par lequel nos écoles, où sont enseignés le français et la religion catholique, ont droit au même titre que les autres aux secours et octrois de l'état.

En voilà autant pour la loi non écrite. Examinons maintenant la loi écrite, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord Britanique, et voyons quelle est la teneur des articles 93 Confédération à protéger les droits et 133, destinés par les Pères de la des minorités françaises et catholiques.

"Certes l'on souhaiterait plus explicite cette loi organique de 1867. Que les représentants de la minorité aient dû avoir plus lointaine clairvoyance, prévoir la tendance de la majorité anglo-saxonne à restreindre les droits du plus faible, ne pas consentir à ce pacte sans avoir obtenu des termes clairs et nets protégeant à tous égards notre nationalité, personne ne le conteste plus

A la lumière des soixante années écoulées, à la façon étroite, injuste avec laquelle la majorité interpréta la constitution de 1867, nous avons raison d'être sévères à l'égard de nos constituants. Les représentants de notre race à la Conférence de Québec ne l'ont pas suffisamment défendue. Est-ce légèreté ou faiblesse? Inconscience ou béate confiance? Chargés officiels de notre nationalité, ils devaient prévoir les luttes que lui réservait le nouveau régime. Il leur incombait l'obligation d'apporter à la sauvegarde de notre intégrité catholique et française un souci au moins égal à celui qu'ils manifestèrent sur le terrain des fidèles nances et des intérêts matériels. L'histoire les trouve aujourd'hui en défaut. Leur titre de "pères" de la Confédération leur valait gloire et responsabilité. Et il nous est aujourd'hui permis de faire remonter jusqu'à leur imprévoyance les évènement qui permirent à la majorité d'être injuste depuis 1867 à l'égard de notre race".

ction Française Vol. XIII p. 78

L'article 93, qui a trait à l'éducation, se lit comme suit: "La législature de chaque province aura le pouvoir exclusif de légiférer au sujet de l'éducation, sujet aux conditions suivantes: — (1) Rien dans ces lois devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'union par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles séparées.

La deuxième subdivision de l'article stipule que les protestants de la Province de Québec auront les mêmes droits que la minorité catholique de l'Ontario.

Le Congrés Fédéral de l'A. C. J. C.

Compte-rendu de l'avocat Noel McLaughlin, B.A., de Campbellton, notre représentant régional, au congrès fédéral — L'avocat McLaughlin dit qu'il a fait l'un des plus beaux voyages de sa vie. — Ses impressions de la Palestre Nationale. — Ce qu'est la Petite Industrie. — Intéressantes séances du congrès fédéral.

LE CANADA EST UN PAYS BILINGUE

Il nous fait plaisir de reproduire ci-dessous l'intéressant rapport de l'avocat Noel McLaughlin de Campbellton, N.-B., délégué du Comité Régional du diocèse de Chatham, au congrès fédéral de l'A.C.J.C. à Montréal. M. McLaughlin fit lecture de ce rapport lors du congrès de l'A.C.J.C. tenu à Edmundston en septembre dernier.

M. le Président,

Révérends Pères Aumôniers,

Revds Pères, MM les Acéjistes,

J'ai eu l'honneur de representer l'union régionale de l'A C J C du diocèse de Chatham au congrès fédéral de l'A C J C, à Montréal le 20 juin, et les deux premiers jours de juillet, 1933. J'étais accompagné du Dr. Georges Dumont, Président Régional du diocèse de Chatham, et j'ai fait l'un des plus beaux voyages de ma vie. Le Congrès Fédéral commence vendredi soir, le 30 juin, s'est continué samedi et dimanche à la Palestre National. Il a réuni quelques deux cent cinquante délégués. Dix unions régionales et soixante dix cercles s'y trouvaient représentés. Ces assises étaient les premières que l'A C J C tenait dans son immeuble, la Palestre et elles furent marquées par la participation surtout laique aux soirées publiques.

La Palestre National est située 840 rue Cherrier, Montréal. C'est l'un des plus beaux clubs sportifs de l'Univers et la seule institution Canadienne Française du genre. Les divers départements à l'usage exclusifs des membres sont comme suit: Culture physique, Badmington, Balon au panier, Balle à la Volée, Raquettes, Ski, Courses, Luttes, Boxe, Bridge, Golf, Escrime, Chorale, Société des débats, Service des Casiers, Salle à diner, Balle au Mur, Squash, Ping-Pong, Cartes, Dames, Echecs, Billard, Quilles, Bain, Polo Aquatique, Cours de Sauvetage, Tennis intérieur, Tennis extérieur, Salon mixte, Salon pour Dames, Salon de Barbier, deux Restaurants, Service d'ascenseur, Théâtre dix instructeurs compétents et empressés.

Mot d'ordre: Santé, Propreté, Entrain, Distinction. Son président est M Rodolphe Godin, premier Vice-président de l'A C J C.

Nous arrivâmes justement, pour la clôture de l'Exposition de la Petite Industrie à la Palestre Nationale organisée par l'A C J C. Peut-être faut il dire ici ce qu'on entend par petite industrie: — On englobe d'habitude sous ce terme géneral: l'artisanat, l'Industrie à domicile et l'industrie familiale. L'artisanat est l'état d'un modeste producteur de Meubles ou de fer forge par exemple qui ebauche quelques ouvriers et n'a qu'une clientèle restreinte. L'industrie à domicile comprend la fabrication, d'articles, jouets, tissus, etc par des ouvriers et des ouvrières travaillant chez eux suivant un modèle fourni par l'employeur. Enfin on désigne sous le nom d'industrie familiale, la fabrication par des ouvriers ou des paysans durant leurs loisirs, de produits qu'ils vendent ensuite pour leur propre compte.

Les conférenciers invités traitèrent de la restauration régionale, la décentralisation et la réfrancisation, autant de sujets laissés au programme pour une deuxième année. On parla de la centralisation du commerce, de l'industrie, des capitaux, entre les mains de quelques privilégiés dans la ville de Montréal qui drainent toutes les richesses.

La Petite industrie, procure au paysan et à l'ouvrier un surplus de ressources appréciables. Nous avons pu constater à cette exhibition des meubles fabriqués par des menuisiers, Canadiens Français, un mobilier pour salle commune, exécuté en merisier solide de la Province de Québec, des nappes de toile, des métiers sur lesquels des Canadiennes de Chicoutimi et ailleurs fabriquent des habits d'étoffe du pays. N'est ce pas que le peuple se réveille à l'appel des vieilles choses. La souffrance, le ramène au culte du passé, la misère lui apprend à créer lui-même sa richesse, à rappeler les objets simples et beaux que le luxe avait chassé de chez-lui.

J'ai eu l'honneur de rencontrer quelques uns des membres du Comité Central de l'A C J C, son président M. Lionel Leroux, son Secrétaire général, M Lucien L Allier, le Dr Armand Gratton, Dr Joseph Milette, son Trésorier général, Alfred Doucet enfin, M. Boileau qui a fait de son mieux pour guider le Dr Dumont lors de notre promenade dans la Ville de Montréal.

On a parlé beaucoup de réfrancisation. La Province de Québec s'est laissés défranciser par les annonces Anglaises, par le mauvais journal, par l'imitation servile de l'étranger par les revues et magazines de langue Anglaise.

Parce que les touristes parlent anglais, plusieurs ont cru que le meilleur moyen de les attirer était d'employer la langue anglaise. Nous avons remarqué le long des routes, qui traversent les villages les annonces suivantes: "Tourists Inn, Boarding Houses, Chicken Dinner, fifty cents Cabins, Soft Drinks, French Fried Potatoes. La Province de Québec prenait ce visage étranger que des voix autorisées ont fini par dénoncer, parce qu'en plus de compromettre sa survivance, il était et demeure le plus sur moyen d'éloigner les touristes. L'A C J C. à lancé une campagne de réfrancisation, qui a fait un grand bien. Cette campagne de réfrancisation signalée à plusieurs reprises a déjà obtenu une partie des résultats désirés. Un Conseil du Tourisme fut fondée par le gouvernement de la Province de Québec, et placé sous la direction du Ministre de la Voirie. Ses principaux fonctionnaires sont des représentants de quelques unes des principales sociétés. Son directeur principal est M. Emile Vaillancourt, historiographe et grand voyageur. Leur programme consiste à établir des syndicats d'initiatives. Le premier syndicat établi fut celui de la Vallée de St Maurice. Il se vend chaque que mois, dans la Province de Québec une moyenne de deux cents milles numéros des dix neuf principales revues françaises publiés dans la Province d eQuébec. Les six principales revues anglo-canadiennes publiées à Toronto ont, dans la Province de Québec, un tirage de 90,000, soit, plus

Suite à la page 6

Choses désagréables

S'apercevoir en soirée que vous fûtes invité uniquement pour divertir les gens par vos déclamations et n'avoir rien prépar

Recevoir son salaire par chèque le samedi midi, courir et trouver la banque fermée jusqu'au mardi, lundi étant fête légale

Vouloir emprunter de l'argent à un ami, et ne pas le trouver à sa chambre.

Au téléphone, être obligé de deviner cui parle, nommer une douzaine de noms avant de trouver celui qu'il aurait fallu nommer le premier

Avoir à envoyer des félicitations et des sympathies à la même personne.

A l'église laisser tomber un sou que vous aviez l'intention de donner à la quête, et sentir son entourage vous regarder.

Recevoir d'un parent éloigné le message de lui acheter de la poudre à punaises.

Au théâtre avoir à côté de soi un monsieur qui ronfle, et entendre le placier vous demander de réveiller votre ami, quand ce monsieur vous est complètement inconnu.

Recevoir des félicitations pour un article qui n'est pas de vous.

'SALADA' MARQUE JAUNE

● Toute la saveur et l'arome des plantations élevées sont enroulés dans ces petites feuilles.

Il faut essayer le thé "SALADA" Marque Jaune pour réaliser quelle saveur délicieuse le thé peut avoir. La richesse de ce mélange l'a déjà rendu populaire dans les provinces Maritimes.

THÉ SALADA MARQUE JAUNE

DOMINION STORES LIMITED "where Quality Counts" CANADA'S LARGEST RETAIL GROCERS

THIS WEEK'S SPECIAL VALUES — VALEURS SPECIALES DE LA SEMAINE

SARDINES Glacier la boe per tin 7c

CANDIED PEEL — PELURES SUCREES
Citron ou Orange Lemon or Orange, lb 23
Citron — Cedrat, lb 33c
MINCEMEAT, lb 15c

Hand Picked White Beans-Feves 3 lbs 10c

DRIED FRUITS — FRUITS DESSECHES
DATTES Hallowi, lb 10c
FIGS layer, 8 oz 12½c
Cooking FIGS, 3 lbs 25c
DATTES Excel, pqt 2 lbs 25c

P. & G. SAVON SOAP White Naphta 10 barres bars 33c

SHELLED NUTS — NOIX ECALEES
Almonds, per lb 49c
WALNUTS, broken, lb 49c
Snowdrift Shredded COCOANUT, lb 25c

YELLOW EYE Beans-Feves 3 lbs 10c

Mistletoe CURRANTS pkts 11 oz, 2 for 25c
Mistletoe RAISINS pkt 11 oz 14c
Seedless or seeded RAISINS, pkt 17c

SALADA THE TEA Yellow label pkt 1 lb pqt 37c pqt ½ lb pkt 19c

Golden Wax or Refugee BEANS-FEVES en cosses Refugee Qualité — Standard — Quality Bte No. 2 tins 10c

PEACHES-PLCHES slices or halves—tranchées ou moitiés APRICOTS 2 btes No. 2 tins 29c

FRESH FRUITS & VEGETABLES — FRUITS & LEGUMES FRAIS
POMMES Pippin Pippin APPLES, per doz. 27¢
POMMES McIntosh, gr. McIntosh Apples, lge doz. 27¢
OIGNONS, No. 1, ONIONS No. 1, 7 lbs 23¢
PAMPLEMOUSSES, 4 GRAPEFRUITS, 4 for 25¢
CELERI — CELERY 19¢
RAISIN Emperor, 2 lbs GRAPES Emperor, 2 lbs 29¢
CITRONS, Sunkist, douz. Sunkist LEMONS, doz. 35¢
TOMATES fraîches, lb Ripe Tomatoes, per lb 25¢
Gros CHOUX, chacun Large Cabbage, each 08¢
LAITUE—Iceberg Lettuce 16¢

EXTRA SPECIAL! Fromage Canadien, 2 lbs Canadian Cheese, 2 lbs 27c

EXTRA SPECIAL! CORN FLAKES Quaker ou Kelloggs, 3 pkgs 25c